

Un annuaire internet en ligne remplace l'annuaire officiel papier de l'administration cantonale

La chancellerie d'Etat communique:

L'annuaire du site Internet de la République et Canton de Neuchâtel remplace désormais l'annuaire officiel qui n'est plus imprimé depuis cette année. Accessible directement à l'adresse www.ne.ch/annuaire, cet annuaire électronique donne accès à pratiquement toutes les informations qui étaient auparavant contenues dans la version papier. Il permet aussi d'accéder à un très grand nombre d'informations fournies par les différents services de l'administration cantonale au moyen de l'index alphabétique du site Internet de l'Etat. C'est aussi à cet annuaire en ligne qu'est invité à se rendre l'utilisateur qui appelle désormais l'administration cantonale ; depuis mars 2009, la centrale téléphonique n'est en effet plus en activité et un répondeur, installé sur le numéro de référence 032 889 60 00, renvoie aux annuaires téléphoniques papier et à l'annuaire électronique www.ne.ch/annuaire.

L'annuaire électronique permet de rechercher notamment les adresses postales, les numéros de téléphone et de fax ainsi que les adresses électroniques de toutes les entités administratives de l'Etat de Neuchâtel. L'accès à ces informations se fait soit au moyen de la navigation au travers de la structure de l'administration cantonale, soit au moyen de l'outil de recherche. L'annuaire complet est également disponible en format PDF et peut donc être imprimé.

Tous les responsables d'unités ainsi qu'un certain nombre de collaboratrices et de collaborateurs figurent aussi dans cet annuaire. Cependant, le point d'entrée privilégié reste le secrétariat des différentes entités. Par conséquent, les informations de contact personnelles des collaboratrices et collaborateurs ne sont pas publiées.

Outre les informations de contact, la page d'accueil de l'annuaire regroupe un certain nombre de liens vers des renseignements utiles présents sur le site Internet. L'internaute pourra ainsi facilement accéder à la composition des différentes commissions de l'administration cantonale, à la page des communes neuchâteloises ainsi qu'aux listes des différentes professions autorisées. De plus, un lien vers l'index alphabétique du site Internet permet aux visiteurs d'accéder rapidement aux informations recherchées au moyen d'une liste de plus de 200 mots-clés.

Pour de plus amples renseignements :
Séverine Despland, secrétaire générale de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03.

Neuchâtel, le 22 avril 2009